

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

(g r o u p e) a s t e k

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 435.512 Euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport sur les comptes annuels Rapport sur les comptes consolidés Rapport spécial sur les conventions réglementées

(exercice clos le 31 décembre 2022)

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

(g r o u p e) a s t e k

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 435.512 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2022)

(groupe) astek

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 435.512 euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale de la société (groupe) astek.

Opinion.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société (groupe) astek relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 représente 113.492.563 €, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, et leur valeur a été appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi que le décrit la note de l'annexe figurant en première page sous l'intitulé « *Règles et méthodes comptables - Titres de participation* ».

L'annexe aux comptes annuels décrit sous les intitulés « *Créances clients* » et « *Provisions pour risques* » les méthodes de dépréciation des créances clients, et le calcul des provisions pour risques. Nous nous sommes assurés du bien-fondé des méthodes retenues et de la correcte comptabilisation des provisions correspondantes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il

estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mai 2023.

Pour Adn Paris,
Société de Commissaires aux Comptes :

A blue ink signature, appearing to be 'PS', written in a cursive style.

Philippe SIXDENIER,
Mandataire social.

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 727 628	207 418	2 520 211	2 559 017
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	174 870	174 870		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 373 717	1 509 799	863 917	797 876
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	121 167 145	7 674 582	113 492 563	114 720 677
Créances rattachées à des participations	4 215	4 215		
Autres titres immobilisés	12 347		12 347	12 347
Prêts	11 184 186		11 184 186	11 762 493
Autres immobilisations financières	718 835		718 835	690 979
ACTIF IMMOBILISE	138 362 945	9 570 885	128 792 060	130 543 389
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	13 335 840		13 335 840	26 671 070
Autres créances	96 808 394	6 890 013	89 918 382	55 249 325
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	8 243 712		8 243 712	4 643 172
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	625 276		625 276	605 197
ACTIF CIRCULANT	119 013 221	6 890 013	112 123 208	87 168 764
Frais d'émission d'emprunts à étaler	3 699 452		3 699 452	3 879 464
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	22 379		22 379	22 379
TOTAL GENERAL	261 097 996	16 460 898	244 637 098	221 613 996

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 435 512)	435 512	422 349
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 183 096	14 600 456
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	97 839	97 839
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-10 380 728	565 172
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8 091 293	-6 329 901
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	24 372	24 372
CAPITAUX PROPRES	20 451 383	9 380 287
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 858 255	1 701 907
Provisions pour charges		
PROVISIONS	1 858 255	1 701 907
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	161 750 000	130 000 000
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 410 087	3 377 566
Dettes fiscales et sociales	5 474 978	12 297 160
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	52 692 396	64 857 076
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	222 327 460	210 531 802
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	244 637 098	221 613 996

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	30 452 109		30 452 109	23 985 450
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	30 452 109		30 452 109	23 985 450
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			99 355	167 392
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			250 495	4 358 954
Autres produits			14 353	96
PRODUITS D'EXPLOITATION			30 816 313	28 511 892
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			7 628	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			131	52
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			11 885 384	14 389 482
Impôts, taxes et versements assimilés			810 249	827 152
Salaires et traitements			9 331 055	6 985 329
Charges sociales			4 974 716	3 749 552
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 175 737	2 197 609
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			39 397	
Dotations aux provisions			344 927	
Autres charges			593 170	553 809
CHARGES D'EXPLOITATION			29 162 393	28 702 985
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 653 920	-191 093
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			19 643 810	3 558 140
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			166 923	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			19 810 733	3 558 140
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			4 223 301	3 000 000
Intérêts et charges assimilées			11 379 207	6 854 727
Différences négatives de change			8 332	6 658
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			15 610 841	9 861 385
RESULTAT FINANCIER			4 199 893	-6 303 245
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			5 853 813	-6 494 338

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	58 005	202 465
Produits exceptionnels sur opérations en capital	737 386	101 030
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	795 391	303 495
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 015	95 683
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	892 830	3 207 511
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		24 372
CHARGES EXCEPTIONNELLES	902 845	3 327 566
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-107 454	-3 024 071
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-2 344 934	-3 188 508
TOTAL DES PRODUITS	51 422 438	32 373 526
TOTAL DES CHARGES	43 331 145	38 703 427
BENEFICE OU PERTE	8 091 293	-6 329 901

Annexes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec le règlement ANC n° 2014 - 03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC n° 2022 - 01 du 11/03/2022 relatif au PCG et les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 présente un total de 244 637 098 €

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 8 091 292 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

(groupe) Astek est au 31 décembre 2022 la holding de tête d'un groupe de 9 sociétés de services implantées en France et à l'international.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Titres de participation

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur comptable est comparée à la valeur économique. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant lorsque cette dernière est inférieure.

La valeur économique est évaluée sur la base des critères suivants :

- Montant des fonds propres
- Chiffre d'affaires annuel
- Résultat d'exploitation
- Accroissement et fidélisation de la clientèle
- Perspective de rentabilité

Au 31 décembre 2022, le groupe a retenu une approche en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) proche de la méthode utilisée dans la norme IAS 36 afin de suivre la valeur des titres. En fonction des UGT (unité génératrice de trésorerie), cette approche repose sur les éléments suivants :

- un plan d'affaire sur 5 ans établi par le groupe
- un taux d'actualisation médian à 10 %
- un taux de croissance à l'infini de 1.5 %

Une UGT peut être constituée par une ou plusieurs entités juridiques.

Cette approche a été complétée par l'approche des multiples, l'approche de ratio du chiffre d'affaires et l'approche de la comparaison entre la quote-part de situation nette à la clôture de l'exercice de la filiale et la valeur des titres.

Immobilisations incorporelles

Ce poste inclut des logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition, ils sont amortis en linéaire sur une durée comprise entre 1 et 3 ans.

En ce qui concerne les fonds de commerce, ceux-ci ont été évalués au moment de l'acquisition en fonction du chiffre d'affaires, du résultat dégagé et des flux de trésoreries prévisionnelles.

A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est évaluée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La société retient comme amortissement économique le mode linéaire (L) ou dégressif (D) suivant les règles usuelles en la matière et ce, sur les durées suivantes :

- . Agencements et installations 5 ans L
- . Matériel de bureau informatique 4 ans L
- . Mobilier de bureau 5 ans L
- . Matériel de transport 3 ans L

Frais d'émission d'emprunt obligataire :

Ces frais peuvent être (PCG art. 212-11)

- Soit maintenus en charges pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés ;
- Soit répartis sur la durée de l'emprunt

Groupe Astek, a fait le choix de répartir la charge sur la durée de l'emprunt.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- Les créances de plus de 12 mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%
- Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%
- Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%

Provisions pour risques

Depuis 2015, les litiges prud'homaux sont provisionnés par la société à hauteur de 75% du chef de la demande sur la base d'une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles. Dès lors qu'une condamnation en première instance est connue, la provision est ajustée à hauteur de ce montant.

Dans le cas de certains litiges exceptionnels, cette provision est revue au cas par cas et peut être portée à 100% du chef de la demande.

Pour les autres litiges, ils sont provisionnés à hauteur des risques par la société sur la base d'une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles.

Autres informations :

Engagement en matière de retraites :

Le calcul a été effectué en tenant compte des droits acquis en vertu de la convention collective de la société, pondérés en fonction d'un taux de rotation du personnel variable en fonction de l'âge du salarié et d'un taux de mortalité. Ces droits sont actualisés au taux de 3.72 % (Taux de rendement des instruments dédiés aux engagements sociaux long terme). Ce montant s'élève 678 357 Euros, la société a décidé de ne pas le comptabiliser.

Identité de la consolidante :

ROBINSON TECHNOLOGIES
34 Avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

Un sous-palier de consolidation Groupe Astek est en place dont la société tête de pôle est :

(groupe) Astek
Les Patios - Bâtiment D
77-81 rue Marcel Dassault
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Intégration fiscale :

Un groupe d'intégration fiscale est constitué entre la société (**groupe**) **Astek**) et ses filiales listées ci-dessous. La convention prévoit la neutralité. Chaque société membre de la convention supporte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. La convention d'intégration fiscale ne prévoit pas de reversement aux filiales déficitaires des économies d'impôt réalisées du fait de l'utilisation par la société tête de groupe du déficit de ses filiales.

- Astek SA
- Astek Projets et Offres
- Astek Technology
- Catep
- Astek International
- Intitek For Manufacturing
- Axible Technologie
- Ineat Solution
- Ineat
- Semantys

Evènements de l'exercice :

1.4 Faits majeurs de l'exercice

Périmètre France

- Attribution Actions gratuites

Le Directoire rappelle qu'aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 octobre 2020, il a été décidé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, d'un Euro (1 €) de valeur nominale chacune, dans la limite de vingt-quatre mille (24.000) actions.

A ce titre, l'Assemblée Générale extraordinaire a délégué sa compétence au Directoire en vue i) de fixer les conditions d'attribution et de conservation lesdites actions par les bénéficiaires et ii) d'augmenter le capital social à l'issue de la période d'acquisition.

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2020, le Directoire a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de vingt-quatre mille euros (24.000 €) correspondant à l'émission de vingt-quatre mille (24.000) actions ordinaires nouvelles de la Société, d'un Euro (1 €).

Parallèlement, il a décidé d'attribuer à Monsieur Julien GAVALDON la totalité des actions gratuites, selon trois (3) lots distincts d'actions, répartis comme suit :

- Lot n°1 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 18 mois ;
- Lot n°2 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 30 mois ;
- Lot n°3 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 42 mois.

Le Président indique aux membres du Directoire que l'attribution du lot n°1 est devenue définitive le 30 avril 2022.

Il leur demande en conséquence de constater l'attribution définitive des 8.000 actions ainsi que l'augmentation de capital correspondante d'un montant de 8.000 euros.

La valeur de l'action retenue pour cette opération est de 577€.

Le Directoire, après avoir délibéré, constate à l'unanimité :

- l'attribution définitive du lot n°1 d'actions gratuites ;
- la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par le Directoire du 30 octobre 2020 sur délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 26 octobre 2020, d'un montant définitif de 8.000 Euros correspondant aux 8.000 actions attribuées à titre gratuit.

Enfin le Directoire rappelle, en tant que de besoin, que Monsieur Julien GAVALDON devra conserver ces 8.000 actions nouvelles pendant une période de 1 (un) an, soit jusqu'au 30 avril 2023, sans pouvoir les céder

- Restructuration du sous-groupe INEAT

Aux termes d'un projet de traité de fusion simplifiée en date du 21 avril 2022, déposé au greffe du Tribunal de Nanterre le même jour, les sociétés INEAT LYON et INEAT ITMS ont fusionné avec la société INEAT LILLE, avec effet au 31 mai 2022. Il est rappelé qu'au moment de la fusion, les trois sociétés étaient sœurs, détenues à 100% par la société (groupe) astek.

Par ailleurs, aux termes d'une cession en date du 10 août 2022, la Société Astek Technology a acquis la totalité des actions de la société INEAT PARIS auprès de la société (groupe) astek, devenant de ce fait l'Associé Unique de la société INEAT PARIS. Par une décision d'Associé Unique en date du 29 août 2022, il a été décidé de la dissolution sans liquidation de la société INEAT PARIS, avec effet au 1er octobre 2022.

- Soutien financier

Aux termes d'un Conseil de Surveillance du 2 mai 2022, il a été décidé d'apporter le soutien de la société (groupe) astek à quatre de ses filiales, les sociétés INTITEK FOR MANUFACTURING, AXIBLE TECHNOLOGIES, INEAT LILLE et INEAT PARIS, afin de leur permettre d'exécuter leurs obligations, en mettant notamment tout en œuvre pour qu'elles disposent toutes d'une trésorerie suffisante pour maintenir leur activité, dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

- Attribution d'actions gratuites à Monsieur Julien GAVALDON

Par une décision en date du 14 juin 2022, le Directoire a constaté la livraison de 8.000 actions gratuites de la Société au profit de Monsieur Julien GAVALDON, Président du Directoire, au terme d'une période d'acquisition fixée à dix-huit (18) mois, commençant à courir le 30 octobre 2020 pour se terminer le 30 avril 2022.

- Augmentation de capital en numéraire

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juillet 2022, il a été décidé l'augmentation du capital de la Société d'un montant maximum de 5.481 Euros, par voie d'émission d'un nombre maximum de 3.575 actions ordinaires nouvelles de 1 Euro de valeur nominale chacune et de 1.906 actions de préférences (ci-après dénommées les « ADP ») nouvelles de 1 Euro de valeur nominale chacune. A cette occasion, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré toutes compétences nécessaires au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation de capital et, notamment, d'arrêter la liste des souscripteurs parmi la catégorie de personnes définie par ladite assemblée, ainsi que le nombre de titres alloués à chacun d'eux, fixer les modalités et conditions des émissions, recueillir les souscriptions et obtenir le certificat attestant la libération des souscriptions.

En conséquence, le Directoire a constaté le 05 septembre 2022 la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la Société, d'un montant de 5.163 Euros, par émission de 3.257 actions ordinaires nouvelles et les 1.906 ADP nouvelles de 1 Euro de valeur nominale. Après augmentation, le capital de la Société a été porté de 430.349 Euros à 435.512 Euros.

- Rachat du Groupe IT&M

Le 6 septembre 2022, le Groupe ASTEK a pris le contrôle du Groupe IT&M via une filiale nouvellement créée à cet effet, la société IT&M HOLDING, en opérant le rachat de la totalité des actions des sociétés composant le Groupe IT&M, à savoir : les sociétés IT&M REGION, IT&M STATS, IT&M SOLUTIONS, IT&M INNOVATION et IT&M CONSULTING.

Grace à cette opération, le Groupe ASTEK a été en mesure de renforcer encore sa couverture territoriale en France notamment à Paris et à Orléans. L'acquisition du Groupe IT&M a permis également au Groupe ASTEK d'acquérir de nouvelles compétences notamment dans la transformation numérique et l'évolution des systèmes d'information.

Zone Europe

- Création d'ASTEK TECHNOLOGY MOROCCO

A la suite de la signature des statuts constitutifs le 8 juin 2022, il a été procédé à l'immatriculation d'une société dénommée ASTEK TECHNOLOGY MOROCCO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 dirhams, dont le siège social est situé au 46 boulevard Zerktouni à Casablanca.

- Acquisition de la société CONMORE

Le 30 juin 2022, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé au rachat de la société CONMORE INGENJÖRSBYRÅ AB, société de droit suédois ayant son siège social à Ragnar Thorngrens gata 2, 431 45 Mölndal, (Suède), immatriculée à l'Office suédois d'enregistrement des sociétés sous le numéro 556227-4000.

- Création d'ASTEK PORTUGAL

A la suite de la signature des statuts constitutifs le 5 juillet 2022, il a été procédé à l'immatriculation d'une société dénommée ASTEK PORTUGAL, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé au 87 rue Latino Coelho à Lisbonne.

- Création d'ASTEK TECHNOLOGY POLAND

A la suite de la signature des statuts constitutifs le 28 novembre 2022, il a été procédé à l'immatriculation d'une société dénommée ASTEK TECHNOLOGY POLAND, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 zlotys, dont le siège social est situé au ul. Mokotowska 1, 00-640 à Varsovie.

Zone Amérique du Nord

- Absorption de la société MERITEK

Par acte en date du 31 décembre 2021, il a été décidé de procéder à la fusion absorption de la société MERITEK par la société ASTEK CANADA, sa société mère à compter du 1^{er} janvier 2022.

- Acquisition et absorption de la société SERTI

Le 1^{er} mai 2022, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé, par l'intermédiaire de sa filiale, la société ASTEK CANADA, au rachat de la société SERTI, société de droit canadien ayant son siège social à Montréal H1J3B6 au 9430 boulevard des sciences enregistré au registre d'entreprise du Québec sous le numéro 1171482699.

Par acte en date du 1^{er} juillet 2022, il a été décidé de procéder à la fusion absorption de la société SERTI par la société ASTEK CANADA, sa société mère.

Evènements post-clôture :

Zone Europe

- Création d'ASTEK LUXEMBOURG

A la suite de la signature des statuts constitutifs le 15 mars 2023, il a été procédé à l'immatriculation d'une société

dénommée ASTEK LUXEMBOURG, Société à Responsabilité Limitée au capital de 60.000 euros, dont le siège social est situé 10 A rue du Puits à Luxembourg.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 853 338		49 161
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	958 408		315 197
Matériel de transport	62 081		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	831 020		224 720
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 851 509		539 916
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	121 769 475		1 060 303
Autres titres immobilisés	12 347		
Prêts et autres immobilisations financières	12 453 472		2 150 026
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	134 235 294		3 210 329
TOTAL GENERAL	138 940 141		3 799 406

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			2 902 499	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers		2 680	1 270 925	
Matériel de transport		15 029	47 052	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 055 740	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 709	2 373 717	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		1 658 417	121 171 360	
Autres titres immobilisés			12 347	
Prêts et autres immobilisations financières		2 700 477	11 903 022	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 358 894	133 086 729	
TOTAL GENERAL		4 376 603	138 362 945	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	294 321	87 967		382 288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	294 321	87 967		382 288
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	389 419	320 242		709 661
Matériel de transport	62 081		15 029	47 052
Matériel de bureau et informatique, mobilier	602 134	150 952		753 086
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 053 634	471 195	15 029	1 509 799
TOTAL GENERAL	1 347 955	559 162	15 029	1 892 088

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	3 879 464	436 563	616 575	3 699 452
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	24 372			24 372
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	24 372			24 372
Provisions pour litiges	1 701 907	344 927	188 579	1 858 255
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 701 907	344 927	188 579	1 858 255
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	7 044 582	630 000		7 674 582
Dépréciations autres immobilis. financières	4 215			4 215
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	-39 397	39 397		
Autres dépréciations	3 296 711	3 593 301		6 890 013
DEPRECIATIONS	10 306 112	4 262 698		14 568 810
TOTAL GENERAL	12 032 391	4 607 625	188 579	16 451 437
Dotations et reprises d'exploitation		384 324	188 579	
Dotations et reprises financières		4 223 301		
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 215	4 215	
Prêts	11 184 186		11 184 186
Autres immobilisations financières	718 835	718 835	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	13 335 840	13 335 840	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	105 263	105 263	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	282 888	282 888	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	18 522 027	18 522 027	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	149 393	149 393	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	77 445 960	77 445 960	
Débiteurs divers	302 863	302 863	
Charges constatées d'avance	625 276	625 276	
TOTAL GENERAL	122 676 746	111 492 560	11 184 186

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 115 373
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 693 680
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	161 750 000		161 750 000	
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 410 087	2 410 087		
Personnel et comptes rattachés	1 361 565	1 361 565		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 872 841	1 872 841		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 037 862	2 037 862		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	202 711	202 711		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	52 515 461	52 515 461		
Autres dettes	176 935	176 935		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	222 327 460	60 577 460	161 750 000	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	31 750 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	FNP HORS GROUPE	831 161,76	647 277,95	183 883,81
408105C	FNP GROUPE	27,08	27,08	
408105D	FNP GROUPE	-27,08		-27,08
408110	FNP ASTEK SA		-254 093,00	254 093,00
408114	FNP ASTEK PROJETS OFFRES	351 012,00	1 046 187,60	-695 175,60
408131	FNP INEAT PARIS	-0,01	99 710,74	-99 710,75
408132	FNP ITMS	-0,01	24 217,61	-24 217,62
408135	FNP INEAT LILLE		230 335,84	-230 335,84
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		1 182 173,74	1 793 663,82	-611 490,08
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42800C	NOTES DE FRAIS A PAYER	111 772,04	48 171,16	63 600,88
42800D	NOTES DE FRAIS A PAYER	-96 083,54	-96 083,54	
428100	PROVISIONS FRAIS SALARIES	7 847,01	12 387,49	-4 540,48
428200	PROVISIONS CONGES PAYES	602 996,01	486 933,99	116 062,02
428210	PROV CPTÉ EPARGNE TEMPS	231 110,97	175 172,61	55 938,36
428600	PROV PRIMES + PRIMES VACANCES	365 604,35	299 854,99	65 749,36
438200	CHARGES SOC PROV CP	-282 888,38	-335 116,02	52 227,64
438210	CHG PROV CPTÉ EPARGNE TEMPS	658 237,34	633 065,06	25 172,28
438600	CHG SOCIALES SUR PRIMES	580 608,93	551 021,86	29 587,07
438601	TAXE APPRENTISSAGE	57 785,24	51 957,38	5 827,86
438602	FORMATION PROFESSIONNELLE	26 601,72	22 069,32	4 532,40
438603	EFFORT CONSTRUCTION	31 600,82	24 211,23	7 389,59
448600	ETAT TAXES A PAYER	59 375,63	106 890,92	-47 515,29
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 354 568,14	1 980 536,45	374 031,69
TOTAL CHARGES A PAYER		3 536 741,88	3 774 200,27	-237 458,39

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	625 275,64	605 197,16	20 078,48
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		625 275,64	605 197,16	20 078,48

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
418100	CLIENTS FAE HORS GROUPE	6 765,10	6 765,10	
418110	FAE ASTEK SA	4 567 731,60	8 146 824,00	-3 579 092,40
418112	FAE CATEP	65 326,81	90 883,00	-25 556,19
418113	FAE ASTEK INDUSTRIE	2 404 461,64	7 440 964,00	-5 036 502,36
418114	FAE ASTEK PROJETS OFFRES		-9 599,00	9 599,00
418115	FAE SEMANTYS	-42 507,60	219 110,00	-261 617,60
418116	FAE ASTEK INTERNATIONAL		42 702,00	-42 702,00
418122	FAE AXIBLE	-5 806,72	10 655,00	-16 461,72
418123	FAE INTITEK FOR MANUFACTURING	-20 798,30	74 753,80	-95 552,10
418129	FAE DREAM IT	45 190,10	139 543,93	-94 353,83
418131	FAE INEAT PARIS		167 261,00	-167 261,00
418132	FAE ITMS		24 643,00	-24 643,00
418133	FAE INEAT LYON		10 793,00	-10 793,00
418135	FAE INEAT LILLE	203 006,43	640 368,00	-437 361,57
418153	FAE ASTEK CANADA		5 262,00	-5 262,00
418185	FAE BYTEK	-101,97		-101,97
418187	FAE TEKTEAM	8 431,54		8 431,54
428700	PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	-649,51	971,48	-1 620,99
468700	PRODUITS A RECEVOIR	-2 586,70	-2 586,70	
TOTAL		7 228 462,42	17 009 313,61	-9 780 851,19

PRODUITS A RECEVOIR

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

418100	CLIENTS FAE HORS GROUPE	6 765,10	6 765,10	
418110	FAE ASTEK SA	4 567 731,60	8 146 824,00	-3 579 092,40
418112	FAE CATEP	65 326,81	90 883,00	-25 556,19
418113	FAE ASTEK INDUSTRIE	2 404 461,64	7 440 964,00	-5 036 502,36
418114	FAE ASTEK PROJETS OFFRES		-9 599,00	9 599,00
418115	FAE SEMANTYS	-42 507,60	219 110,00	-261 617,60
418116	FAE ASTEK INTERNATIONAL		42 702,00	-42 702,00
418122	FAE AXIBLE	-5 806,72	10 655,00	-16 461,72
418123	FAE INTITEK FOR MANUFACTURING	-20 798,30	74 753,80	-95 552,10
418129	FAE DREAM IT	45 190,10	139 543,93	-94 353,83
418131	FAE INEAT PARIS		167 261,00	-167 261,00
418132	FAE ITMS		24 643,00	-24 643,00
418133	FAE INEAT LYON		10 793,00	-10 793,00
418135	FAE INEAT LILLE	203 006,43	640 368,00	-437 361,57
418153	FAE ASTEK CANADA		5 262,00	-5 262,00
418185	FAE BYTEK	-101,97		-101,97
418187	FAE TEKTEAM	8 431,54		8 431,54
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		7 231 698,63	17 010 928,83	-9 779 230,20

AUTRES CREANCES

428700	PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	-649,51	971,48	-1 620,99
--------	-------------------------------	---------	--------	-----------

Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
468700	PRODUITS A RECEVOIR	-2 586,70	-2 586,70	
TOTAL AUTRES CREANCES		-3 236,21	-1 615,22	-1 620,99
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		7 228 462,42	17 009 313,61	-9 780 851,19

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		9 380 287	
Distributions sur résultats antérieurs			
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		9 380 287	
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations du capital			13 163
Variations des primes liées au capital			7 582 640
Variations des réserves			
Variations des subventions d'investissement			
Variations des provisions réglementées			
Autres variations		4 616 000	
Résultat de l'exercice			8 091 293
		SOLDE	11 071 096
Situation à la clôture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant répartition			20 451 383

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	433 606	11 257		1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles	1 906	1 906		
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	435 512	422 349	502 349	494 400	423 250
Nombre d'actions					
- ordinaires	433 606	422 349	502 349	494 400	423 250
- à dividende prioritaire	1 906				
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 452 109	23 985 450	52 939 575	69 350 190	71 641 509
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	11 341 141	-4 346 500	11 465 816	585 139	2 262 832
Impôts sur les bénéfices	-2 344 934	-3 188 508	-2 097 029	-902 909	-62 184
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	5 783 362	5 171 909	-3 714 556	-5 267 314	-618 320
Résultat net	8 091 293	-6 329 901	18 211 810	6 755 362	2 943 336
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	32	-7,43	28,86	3,01	5,49
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	18,66	-14,99	36,25	13,66	6,95
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	131	443	499	642	677
Masse salariale	9 331 055	6 985 329	23 381 582	31 375 911	33 801 682
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 974 716	3 749 552	10 018 402	13 407 451	14 988 035

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
ASTEK SA	9 905 227	99,94	19 572 782			138 000 980
81 Ter Rue Marcel Dassault 92100 Boulogne	53 365 089		19 572 782			7 914 415
ASTEK TECHNOLOGY	3 279 751	100	82 238 416			111 052 662
81 Ter Rue Marcel Dassault 92100 Boulogne	37 814 606		82 238 416			5 813 115
SEMANTYS	50 000	100	1 152 500			4 812 610
81 Ter Rue Marcel Dassault 92100 Boulogne	1 086 282		1 152 500			488 104
CATEP	100 000	100	5 484 230			2 445 648
81 Ter Rue Marcel Dassault 92100 Boulogne	-224 569		2 484 230			-104 494
ASTEK PROJETS OFFRES	100 000	100	4 115 379			2 107 085
81 Ter Rue Marcel Dassault 92100 Boulogne	340 233		134 379			49 604
ASTEK INTERNATIONAL	37 000	100	928 800			1 786 983
85 Avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne E	7 174 813		928 800			2 079 104
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
						0,00
						0,00
						0,00
						0,00
						0,00
						0,00
AUTRES PARTICIPATIONS						
						0,00
						0,00
						0,00
						0,00
						0,00
						0,00

(groupe) astek
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 443.512 €uros
Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault
Les Patios – Bâtiment D
92100 BOULOGNE BILLAN COURT
489 800 805 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
EN DATE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze juin,
A onze heures

[.../...]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2022, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission, approuve les comptes annuels dudit exercice, à savoir le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale constate qu'il a été engagé, au titre de l'exercice écoulé, des dépenses et charges non déductibles fiscalement visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, à hauteur de **114.494 euros**.

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
400.468 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion Groupe du Directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de **8.091.293 €uros** comme suit :

ORIGINE	MONTANT
Report à nouveau antérieur	(10.380.728) €uros
Résultat de l'exercice	8.091.293 €uros
Réserves (prime d'émission)	22.183.096 €uros
TOTAL (bénéfice distribuable)	19.893.661 €uros

AFFECTATION	MONTANT
Distribution de dividendes	4.878.632 €uros
Report à nouveau	5.000.000 €uros
Réserves (prime d'émission)	10.015.029 €uros
TOTAL (bénéfice distribuable)	19.893.661 €uros

Après affectation le compte, le compte « report à nouveau » est porté de **(10.380.728) €uros à 5.000.000 €uros.**

Le compte réserve « prime d'émission » est quant à lui ramené de **22.183.096 €uros à 10.015.029 €uros.**

Le montant de **4.878.632 €uros** fait ressortir un dividende unitaire de **11 €uros** par action, pour **443.512 actions.**

La distribution susvisée de **4.878.632 €uros** est, selon les textes en vigueur à la date des présentes, éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158.3 du Code Général des Impôts et dont peuvent se prévaloir certaines personnes physiques.

L'Assemblée générale prend acte que, sauf exception légale, à la date d'établissement des projets de résolutions soumises à l'Assemblée :

- Lorsque les actions non cotées ne sont pas inscrites sur un plan d'épargne en actions (PEA), les dividendes versés aux personnes physiques domiciliées en France sont soumis :
 - o aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS et prélèvement de solidarité) au taux global de 17,2% prélevés à la source par la société. Ce prélèvement viendra donc en diminution du dividende brut à verser ;
 - o au prélèvement d'un acompte d'impôt sur le revenu de 12,8% sur les dividendes et distributions assimilées visés à l'article 117 quater du Code général des impôts (prélèvement forfaitaire non libératoire), ledit acompte étant prélevé à la source par la société. Ce prélèvement viendra donc en diminution du dividende brut à verser.

Toutefois, sont dispensés de ce prélèvement d'acompte d'impôt sur le revenu sur les dividendes perçus en 2023, les actionnaires personnes physiques ayant adressé à la société, avant le 30 novembre 2022, une attestation sur l'honneur mentionnant que leur revenu fiscal de référence de 2021 est inférieur à 25 000 euros (pour les actionnaires célibataires, divorcés ou veufs) ou à 50 000 euros (pour les actionnaires soumis à une imposition commune), conformément aux dispositions de l'article 242 quater du CGI.

Pour bénéficier de cette dispense de prélèvement sur les dividendes perçus en 2024, une attestation sur l'honneur devra être notifiée à la société au plus tard le 30 novembre 2023.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les actionnaires personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2% de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

- Lorsque les actions non cotées sont inscrites sur un plan d'épargne en actions

(PEA), la société distributrice ne prélève pas à la source l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux.

Nous rappellerons que les dividendes se rapportant à des titres non cotés figurant sur un PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux sous réserve qu'aucun retrait ne soit intervenu sur le plan dans les cinq ans suivant le premier versement.

Cette exonération est, toutefois, limitée à 10 % du montant des placements. Le plafond, qui s'apprécie annuellement, se calcule en faisant le rapport entre, d'une part, les dividendes crédités sur le PEA au titre de l'année d'imposition et, d'autre part, la valeur, selon le cas, de souscription ou d'acquisition des titres non cotés.

La partie excédant cette limite doit être mentionnée l'année suivant la perception des dividendes dans la déclaration de revenus. La fraction imposable sera soumise au PFU de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Dans les deux cas, s'appliquent également les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %

Les actionnaires, et en particulier les personnes physiques qui ne sont pas résidentes fiscales de France, pourront utilement prendre l'attache de leur conseil pour s'assurer du traitement fiscal des dividendes qu'ils perçoivent.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2023.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Eligible à l'abattement	Non éligible à l'abattement	Nombre d'actions
2019	0 Euro	n/a	n/a	494.400
2020	9 Euros	803.763 Euros	3.717.378 Euros	502.349
2021	0 Euros	n/a	n/a	422.349

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
400.468 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

[.../...]

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de procéder au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe DELECOURT, arrivant à expiration, pour une durée six (6) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028.

Résolution REJETÉE à la majorité des actionnaires présents ou représentés
400.468 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

En conséquence de ce qui précède l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe DELECOURT et précise qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

[.../...]

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Julien GAVALDON

Signé par Julien GAVALDON



Julien GAVALDON
Président du Directoire